

SECTEUR DE FORMATION 05 – BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

**TECHNIQUES DU MEUBLE ET D'ÉBÉNISTERIE
(DEC 233.B0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation B – Menuiserie architecturale et Ébénisterie	5
Ébénisterie et Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation B – Menuiserie architecturale	7

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques du meuble et d'ébénisterie* (DEC 233.B0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques du meuble et d'ébénisterie* (DEC 233.B0) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Ébénisterie (DEP 5030).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous la rubrique : Tableaux d'harmonisation interordres.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation B – Menuiserie architecturale
2002

Programme de destination : Ébénisterie
1991

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation B – Menuiserie architecturale peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Ébénisterie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques du meuble et d'ébénisterie 2002 DEC – 233.B0 voie de spécialisation B – Menuiserie architecturale : 26 compétences, 1 950 heures		Ébénisterie 1991 DEP – 5030 26 compétences, 1 650 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01W5	Exploiter le potentiel des outils et de la machinerie de base	273054	Transformer des matériaux à l'aide d'outils manuels
		et	
		273082	Transformer des matériaux à l'aide de machines-outils portatives
		et	
		273097	Transformer des matériaux à l'aide de machines-outils fixes
01W6	Analyser les matériaux pour les meubles en bois massif	273024	Appliquer des connaissances relatives au bois massif, aux panneaux dérivés du bois et aux matériaux connexes
et		et	
01W7	Analyser les matériaux pour les meubles et les armoires en panneau	273033	Appliquer des connaissances relatives aux modes et aux organes d'assemblage
0072	Rechercher de l'information sur les styles	273172	Prendre en considération des styles de mobiliers au cours de l'exécution des travaux en ébénisterie

01W9	Dessiner un produit	273046	Produire des dessins d'ameublement et
		273184	Produire de dessins d'atelier et des croquis
01WR	Fabriquer un meuble à bâti	273138	Fabriquer des meubles en bois massif
01WT	Effectuer des travaux de placage	273192	Faire des frisages simples
01WU	Fabriquer un meuble contemporain	273148	Fabriquer des meubles en panneaux dérivés du bois et en matériaux connexes
		273238	Fabriquer des meubles comportant des pièces sculptées, plaquées ou galbées
0074	Fabriquer des éléments architecturaux	273165	Fabriquer et installer des boiseries ornementales
		273258	Fabriquer et installer des escaliers
01WW	Effectuer la conception et la fabrication d'un gabarit	273154	Concevoir et fabriquer des gabarits
0079	Planifier une production	273113	Planifier la fabrication de meubles et de boiseries ornementales

Programme de provenance : Ébénisterie
1991

Programme de destination : Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation B –
Menuiserie architecturale
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Ébénisterie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation B – Menuiserie architecturale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Ébénisterie 1991 DEP – 5030 26 compétences, 1 650 heures		Techniques du meuble et d'ébénisterie 2002 DEC – 233.B0 voie de spécialisation B – Menuiserie architecturale : 26 compétences, 1 950 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
273054	Transformer des matériaux à l'aide d'outils manuels	01W5	Exploiter le potentiel des outils et de la machinerie de base
et			
273082	Transformer des matériaux à l'aide de machines-outils portatives		
et			
273097	Transformer des matériaux à l'aide de machines-outils fixes		
273138	Fabriquer des meubles en bois massif	01WR	Fabriquer un meuble à bâti
273154	Concevoir et fabriquer des gabarits	01WW	Effectuer la conception et la fabrication de gabarits
273172	Prendre en considération des styles de mobiliers au cours de l'exécution des travaux en ébénisterie	0072	Rechercher de l'information sur les styles
273165	Fabriquer et installer des boiseries ornementales	0074	Fabriquer des éléments architecturaux
et			
273258	Fabriquer et installer des escaliers		

273148 Fabriquer des meubles en panneaux dérivés du bois et en matériaux connexes 01WU Fabriquer un meuble contemporain

et

273238 Fabriquer des meubles comportant des pièces sculptées, plaquées ou galbées
